

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 18 mars 2021</b>	<b>N° 2021-177</b>

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 18 mars 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service modes actifs</b>	<b>N° 2021-177</b>

---

**Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique ou de kits d'électrification pour vélo standard - particuliers - Décision - Autorisation**

---

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa stratégie métropolitaine des mobilités dont la révision a été engagée en 2020, Bordeaux Métropole souhaite améliorer les conditions de déplacements des métropolitains et encourager notamment tous les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Depuis plus de 10 ans, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique ambitieuse de développement du vélo, mode de déplacement particulièrement vertueux dans les centres et pour des distances de moins de 6 kilomètres (voire bien plus en vélo à assistance électrique) : il est économique (pour l'usager comme pour Bordeaux Métropole), écologique, bon pour la santé et généralement plus rapide en zone agglomérée.

Le vélo représente aujourd'hui près de 10% des déplacements des métropolitains (8% en 2017, 4% en 2009) et près de 15% des déplacements sur le centre de l'agglomération. D'après la trentaine de compteurs permanents disposés dans la Métropole, le trafic vélo est par ailleurs en constante progression avec une augmentation de 10% chaque année (qui s'observe également sur les mois sans confinement en 2020).

Ses bons résultats sont notamment le fruit du premier puis du second plans vélo métropolitains approuvés respectivement en 2012 et 2016 qui ont mis en place un certain nombre d'actions permettant de développer la pratique du vélo : aménagements cyclables, stationnement, service de location et de prêt...

Parmi ces actions, Bordeaux Métropole a mis en place dès 2012, une aide à l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos-cargo, tricycles pour adultes et dispositifs d'électrification de vélos standards, en faveur des résidents de la métropole et de salariés d'entreprises situées sur le territoire métropolitain ayant adopté un plan de déplacements entreprise.

Depuis sa création, ce dispositif a ainsi permis de verser 3 366 aides pour un montant de 553 000€.

En 2018, l'Etat a mis en place une aide à l'achat similaire pour les personnes non imposables à la condition que la collectivité verse une aide. Cette aide est limitée au même montant que celle de la collectivité et dans la limite de 200€ cumulés.

Suite à la création de cette aide nationale, Bordeaux Métropole a adapté en conséquence son dispositif avec :

- une aide unique de 100€ ;
- pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, vélo pliant, vélo-cargo, tricycle pour adulte ou d'un dispositif d'électrification de vélos standards ;
- en faveur des résidents de la métropole et de salariés d'entreprises situées sur le territoire métropolitain ayant adopté un plan de déplacements entreprise, dont le quotient fiscal est inférieur à 1 200€.

L'Etat complétait alors cette aide, pour les personnes non-imposables, de 100€ également selon les modalités de son dispositif, soit 200€ en tout pour l'utilisateur.

En 2020 à la suite du confinement imposé par la crise sanitaire et afin d'encourager au déconfinement, la pratique du vélo, mode alternatif à la voiture individuelle permettant la distanciation sociale, le Président de Bordeaux Métropole a pris un arrêté relevant le plafond de ressources permettant de bénéficier de l'aide à l'achat, à 2 200€ au lieu de 1 200€.

Cette mesure a été particulièrement efficace puisque 875 aides ont ainsi été versées en 2020 (pour 87 500€) contre 300 aides en 2019 (pour 30 000€). Parmi ces 875 aides versées en 2020 :

- 93% ont servi à l'achat d'un vélo à assistance électrique,
- 4% ont servi à l'achat d'un vélo cargo (à assistance électrique ou non),
- 3% ont servi à l'achat d'un vélo pliant (à assistance électrique ou non),
- 3 ont servi à l'achat d'un dispositif d'électrification de vélos standards,
- 2 ont servi à l'achat d'un tricycle pour adulte,
  
- 60 % des bénéficiaires sont des femmes, 40 % des hommes,
  
- 34% des bénéficiaires habitent Bordeaux,
- 41% des bénéficiaires habitent la 1ère couronne,
- 24% des bénéficiaires habitent la 2e couronne,
- 1% des bénéficiaires habitent hors de la Métropole (et travaillent dans une entreprise engagée dans un plan de déplacement entreprise).

Au fur et à mesure des années, on constate de légères évolutions qui évoluent toujours la même tendance :

- les vélos à assistance électrique représentent une part de plus en plus importante (voire exclusive) ;
- la part des femmes est de plus en plus importante d'année en année ;
- la part des bénéficiaires bordelais diminue chaque année au profit de la première et de la deuxième couronne.

Fin 2020, Bordeaux Métropole a entrepris l'élaboration de son 3ème plan vélo 2021-2024, faisant suite au 2ème plan vélo approuvé en 2016 et qui avait lui-même acté la poursuite de l'aide métropolitaine mise en place depuis 2012. Les premiers ateliers de travail pour l'élaboration de ce nouveau plan vélo ont alors plébiscité le dispositif d'aide métropolitain et ainsi conforté son succès.

Le précédent dispositif s'étant achevé au 31 décembre 2020, la présente délibération propose ainsi de le reconduire sur les trois exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023 dans

les mêmes conditions que celles en vigueur après le confinement (cf. règlement d'attribution en annexe) soit :

- une aide unique de 100€ ;
- pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, vélo pliant, vélo-cargo, tricycle pour adulte ou d'un dispositif d'électrification de vélos standards ;
- en faveur des résidents de la métropole et de salariés d'entreprises situées sur le territoire métropolitain ayant adopté un plan de déplacements entreprise, dont le quotient fiscal est inférieur à 2 200€.

L'aide sera versée dans la limite des crédits annuellement alloués à cette opération, soit 70 000€ inscrits en investissement pour le Budget principal 2021.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2016-722 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 2 décembre 2016 portant adoption du 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020 : « Bordeaux, capitale du vélo » ;

**VU** la délibération n°2018-569 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 28 septembre 2018 relative au dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycle pour adulte avec ou sans assistance électrique ;

**VU** la délibération n°2020-142 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 17 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole à son Président ;

**VU** l'arrêté n°2020-BM0613 pris par le Président de Bordeaux Métropole le 24 juin 2020 relatif au dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycle pour adulte avec ou sans assistance électrique ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le dispositif de subvention de l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargo, tricycles et kits d'électrification de vélos standard, participe au développement de l'usage du vélo, à la réduction de la circulation automobile et à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le règlement d'attribution d'une aide individuelle à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique ou de kits d'électrification pour vélo standard, courant jusqu'au 31 décembre 2023 sous réserve de l'adoption des crédits correspondants ;

**Article 2** : d'autoriser le Président à instruire les dossiers de demande d'aide reçus jusqu'au 31 décembre 2021 et à décider de l'octroi ou non desdites aides, par arrêté.

**Article 3** : de financer, pour l'année 2021, le dispositif dans la limite de l'enveloppe globale prévue au budget principal 2021 et d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 204 – article 20421 fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 MARS 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 MARS 2021</b>	la Conseillère déléguée,
	Madame Isabelle RAMI